

Tout sur votre eau potable

Le Syndicat intercommunal gestionnaire (SIAEP) décline toute responsabilité dans la hausse du prix.

Laurent ZARINI

laurent.zarini@courrier-ouest.com

Il est tombé jeudi le rapport annuel du SIAEP (eau potable) qui gère 19 communes (dont Beaufort, Mazé ou encore Longué).

Sa mission : l'alimentation en eau potable et pas l'assainissement « *fort heureusement* », ironise le président Guy Jameron.

Son partenaire depuis le 1^{er} janvier dernier, STGS, assure une prestation

pour un service exploité en régie, gage d'une bonne maîtrise des coûts. Le premier contrat passé en 2004 a été renouvelé en 2010 pour dix ans.

Redevances et TVA gonflent seules la facture

Quantités

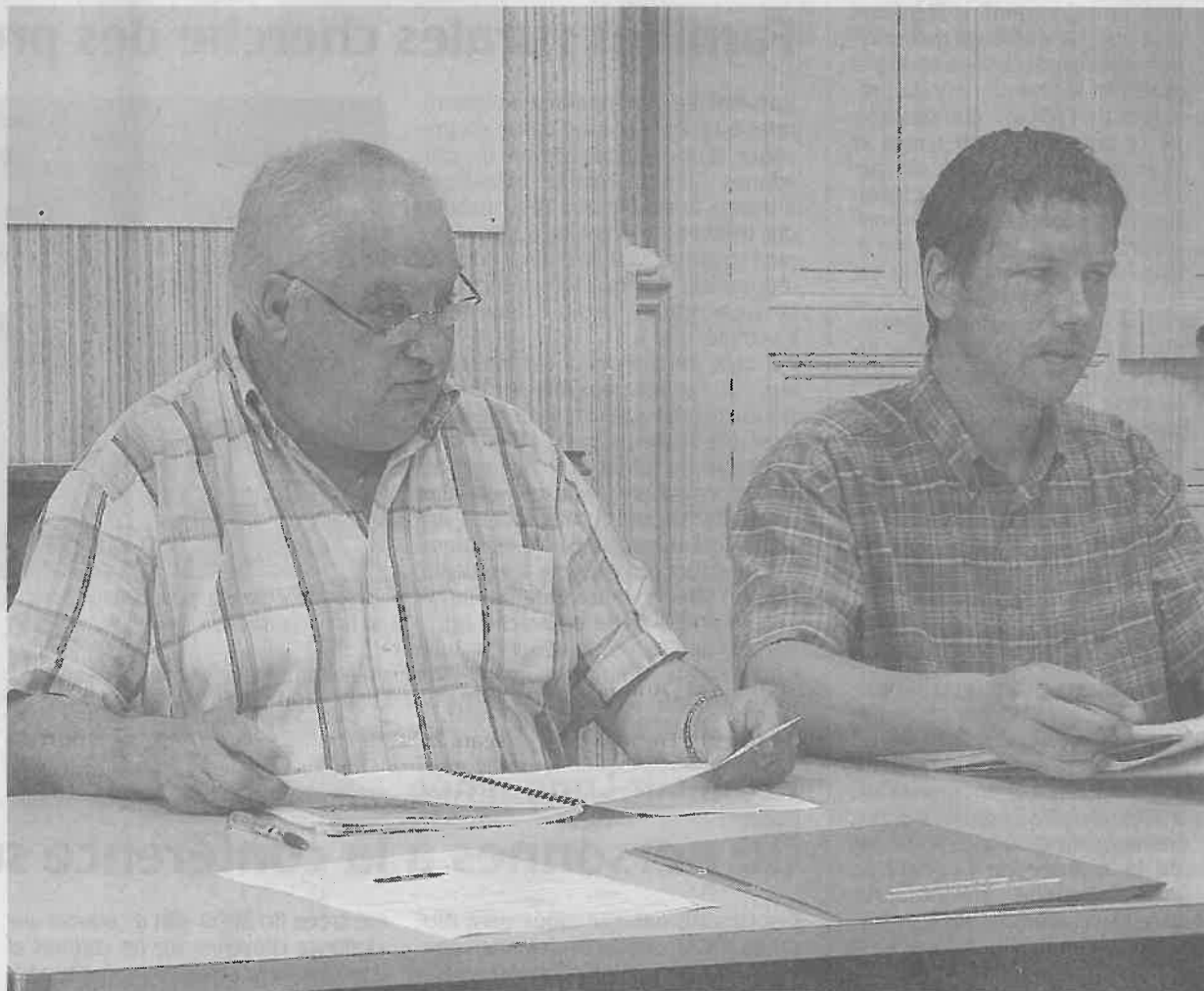
Les ressources locales proviennent du forage de Beaufort (volume en baisse) et de celui de Mazé (en hausse) pour un global en progression de 1,41 % sur 2008. Dans la nappe souterraine, on pompe 410 000 m³ à Beaufort (Seilandières) et 1 165 000 m³ aux Conglands de Mazé. On importe 114 000 m³ d'Angers Loire Métropole ainsi que 7 500 m³ au SIEA de Baugé.

Abos et consos

Le nombre d'abonnements reste stable (+ 0,39 %). Ils sont redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution d'origine domestique. Le total des abonnés se monte à 12 420 : 2 876 à Beaufort et 2 054 à Mazé par exemple.

En pratique pour payer : les abonnements sont payables d'avance semestriellement ; les volumes sont relevés annuellement et les consommations sont payables au vu du relevé ; les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Le volume mis en distribution progresse de 2 % pour atteindre près de 1 700 000 m³ et le volume total vendu aux abonnés augmente de 3,3 %



Beaufort, au siège du SIAEP, jeudi dernier. Guy Jameron présidait la réunion.

(2,4 % aux abonnés domestiques et 6,5 % aux non-domestiques comme la Laiterie de Cornillé-les-Caves).

Enfin, la consommation moyenne par abonnement domestique se situe à 89 m³ en 2009, au niveau des 87 m³ un an plus tôt.

Le linéaire (longueur) du réseau progresse de 2 % à 732 km.

Factures

Le SIAEP se satisfait de ne pas augmenter le prix de l'eau, ce qui appelle une explication. Le prix du service intègre une partie fixe (abonnement)

et une seconde, proportionnelle à la consommation.

Si la part de la « collectivité » n'augmente pas alors que la facture, elle, augmente, c'est qu'elle est imputable ailleurs...

En cause : la redevance pollution due à l'Agence de l'eau lissée dans la durée à + 0,30 % ; elle se combine à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et à la TVA (part de l'État).

En détaillant la facture d'un usager standard (195,71 € TTC pour 120 m³ par an), la hausse globale

au 1^{er} janvier 2010 (sur 2009) atteint 1,28 %. Elle est répartie en... 0 % collectivité, + 34,95 % pour la redevance liée au prélèvement, + 3,45 % au titre de la pollution domestique et 1,29 % pour la TVA.

Dans le prix total (1), la collectivité « pompe » ainsi 74,1 %, la redevance prélèvement 2,3 %, la redevance pollution 18,4 % et la TVA 5,2 %.

(1) Appliqué à Beaufort, Mazé et Longué entre autres. Contacter le SIAEP, Tél. 02 41 79 77 02.